



Déclaration Liminaire au CTL du 28 mai 2021

Monsieur le Président du CTL

Vous nous convoquez ce jour en CTL pour examiner en point 1, la mise en place d'un SFACT avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. Nous reviendrons sur le fond lors de cette séance, mais nous constatons que ce point est donné « pour information », alors qu'il est bien précisé dans le rétroplanning qu'il doit être soumis au vote du CTL. Nous ne pouvons envisager que cette nouvelle restructuration qui va notamment impacter trois agents de la trésorerie municipale d'Evry ne soit pas soumise au vote des représentants des personnels.

S'agissant du point 2 concernant la mise en œuvre du nouveau protocole télétravail à la DDFIP de l'Essonne, vous présentez au vote des représentants un document validé unilatéralement par la DG, alors même que rien n'est encore validé au niveau Fonction Publique. Le ministère doit être saisi de cette situation inadmissible ! Cette hâte prouve à elle seule que la DG n'a que faire du dialogue social, et que ce protocole n'est pas imposé dans l'intérêt des agents, mais bien pour accélérer les économies d'échelle et les contre-réformes. La CGT Finances Publiques en réclame le retrait.

Le télétravail nécessite déjà un examen précis des conditions actuelles de sa mise en œuvre, de tirer les enseignements des problèmes relevés et des revendications exprimées par les agents.

Dans notre direction et dans certains services, des agents nous expliquent la pression permanente qu'ils subissent sur la réalisation des travaux affectés journalièrement : une quotité de travail donné qui DOIT être réalisée dans la journée, sans considération des problèmes rencontrés pour les réaliser dans le temps imparti de leur journée de travail (questions ou dossiers complexes, applicatifs inactifs,...), voire des travaux supplémentaires rajoutés en cours de journée. Au final des agents commencent leur journée à 7h30 et la terminent... quand les travaux demandés sont réalisés, à 18h, 18h30, 19h, voire au-delà. Ils ne pointent pas, pour eux pas d'heures sup, pas de récup, il s'agit bien de travail gratuit ! Dans ce cadre, on comprend que la productivité augmente avec le télétravail, à quel prix pour les agents ? Nous vous alertons sur ces méthodes qui doivent cesser.

Enfin, les revendications des agents ne sont toujours pas prises en compte, pas d'indemnité de repas, de prise en charge des frais occasionnés par le travail à domicile. Alors que leurs demandes légitimes tardent à être entendues au niveau Fonction Publique, la DGFIP, elle, n'attend pas !